

*Depuis quelques jours, certains étudiants se mobilisent contre la loi relative aux Libertés et Responsabilités des Universités (L.R.U. aussi appelée loi d'autonomie). Tout et son contraire est dit à propos de cette loi. Il est temps de se pencher sur la réalité de cette loi.*

## LES FAITS

**Cette loi du 10 août 2007 est un texte technique qui remodèle la façon de diriger les universités** en prévoyant la généralisation de l'autonomie budgétaire et de gestion du personnel à chacune d'entre elles d'ici à cinq ans.

**Les pouvoirs des présidents d'université sont ainsi renforcés.** Elus par le conseil d'administration, ils pourront désormais effectuer deux mandats de quatre ans et leur voix comptera double en conseil d'administration (CA). Ils pourront recruter certains membres du personnel et exercer un droit de veto sur le recrutement des personnels fonctionnaires et enseignants-chercheurs.

**Le conseil d'administration devient l'organe décisionnel central de l'université.** Son effectif est en gros divisé par deux, avec désormais entre 20 et 30 membres, dont 3 à 5 élus étudiants et 7 à 8 personnalités extérieurs désignés par le président.

La loi permet aux universités de **devenir les propriétaires de leurs bâtiments.** Elle élargit **leurs possibilités de recourir à des fonds privés**, notamment par le biais de création de fondations universitaires dont les ressources proviennent des donations.

## LES AVANTAGES

**L'université gagnera en proximité et en efficacité :** étant autonome, elle pourra mieux répondre aux attentes de ses étudiants et aux besoins de la région où elle est implantée. Le conseil d'administration ne sera plus un lieu où l'on discutait beaucoup de problèmes techniques et de détails et deviendra une instance stratégique qui se concentrera surtout sur les grands dossiers de l'université.

**L'université aura une mission d'orientation active :** il s'agit d'une démarche d'accompagnement individualisée de chaque lycéen désireux de poursuivre ses études en université. Elle doit permettre aux étudiants, en les obligeant à solliciter un avis auprès des universités dans lesquels ils veulent s'engager, d'obtenir un avis sur les études qu'ils envisagent.

**L'université aura une mission une mission d'insertion professionnelle :** elle doit participer à la construction de l'avenir professionnel de chaque étudiant, notamment en accompagnant l'étudiant diplômé dans sa recherche d'emploi.

## LES DANGERS

**L'université risque de baisser ses taux d'encadrement par étudiant.** Décidant de leur propre gestion, certaines universités pourraient être tentées par une réduction de ces taux d'encadrement pour l'investir dans d'autres domaines. Il faudrait donc

définir un plancher d'emploi qui garantisse ce taux d'encadrement nécessaire à la réussite du plus grand nombre d'étudiants.

**L'université deviendrait propriétaire, dans bien des cas, de bâtiments délabrés dont elle aurait en charge les réfections.** Avant que ces locaux ne soient transférés aux Universités, la Cé demande que soit élaborée une convention entre l'Etat, la Région et l'Université contenant l'état des lieux des locaux, les objectifs et les moyens donnés par l'Etat en matière de remise aux normes et en l'état des locaux.

## LES RAGOTS

**Cette loi ne privatise pas nos facs ni ne vend notre université aux patrons.** S'il est bien prévu que 7 à 8 personnalités extérieures siègent au conseil d'administration, il ne s'agira pas uniquement de patrons. Quand 2 à 3 sièges seront réservés aux collectivités locales, un seul siège est expressément réservé à un représentant du monde économique et social.

**Cette loi ne parle ni de sélection à l'entrée des universités, ni de hausse des frais d'inscriptions.**

**Cette loi ne revient pas sur la valeur nationale des diplômes.**

## NOTRE POSITION

La loi d'autonomie est une loi structurelle qui ne traite pas directement des problèmes quotidiens des étudiants. Concentrer toute notre énergie contre cette loi ne nous apportera rien de plus qu'oublier les vraies préoccupations des étudiants.

Il faut mettre les moyens pour sortir les universités de la situation lamentable dans laquelle elles se trouvent en termes de conditions d'études. Plus qu'une mission, l'insertion professionnelle doit devenir un nouveau droit pour les étudiants et cela nécessite des financements beaucoup plus important que ceux prévus pour 2008.

Sur le plan social il faut des efforts financiers notamment en termes de logement qui reste la préoccupation n°1 des étudiants. L'invitation à la collocation et le développement des prêts bancaires ne sont pas les réponses adéquates.

**La Confédération Etudiante demande des efforts financiers supplémentaires pour améliorer les conditions de vie et de travail de tous les étudiants.**

Sur tous ces sujets, la Cé appelle les étudiants à s'engager, à prendre leur université en main, à débattre. Nous voulons que notre action soit efficace et gagnante, pour cela il faut qu'elle soit soutenue par la majorité des étudiants. Aussi, **il nous paraît inacceptable de bloquer l'université sans le consentement de la majorité des étudiants.** Certaines organisations d'extrême gauche (dont les militants de l'Unef) bloquent l'université depuis mardi 13 novembre. Nous estimons que cette décision

n'a pas été prise dans les conditions optimums de démocratie, c'est-à-dire par **un vote, à bulletin secret et avec la carte d'étudiant, organisé par l'université**. C'est la seule manière possible de respecter la démocratie et de demander l'avis clair des étudiants sur une question qui les concerne puisque c'est de leurs vies dont il s'agit.

**SOYONS EXIGEANTS**  
**AGISSONS INTELLIGENTS !**